



Ville de  
**MANIWAKI**

## AVIS PUBLIC

### RÈGLEMENT NO 1017 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis public est par la présente donné par la soussignée que le conseil municipal de la Ville de Maniwaki à sa séance ordinaire du 7 février 2022 a adopté le règlement no 1017 intitulé : « **MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 881 PAR L'AJOUT D'USAGE À LA ZONE H-081** ».

Ledit règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, au 186, rue Principale Sud à Maniwaki aux heures normales d'ouverture ou en effectuant une demande par courriel à [greffe@ville.maniwaki.qc.ca](mailto:greffe@ville.maniwaki.qc.ca).

Ledit règlement est entré en vigueur le 17 mars 2022 en vertu du certificat de conformité émis à cette date par la greffière de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

DONNÉ À Maniwaki, ce 24<sup>e</sup> jour de mars 2022.

---

Louise Pelletier, greffière

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, greffière de la Ville de Maniwaki certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'hôtel de ville, à la bibliothèque, au Centre Sportif Gino-Odjick, sur le site internet et sur la page Facebook de la Ville de Maniwaki.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 24<sup>e</sup> jour du mois de mars 2022.

---

Louise Pelletier, greffière